

Informations de base	
2012/2103(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, un avenir avec de l'énergie Subject 3.60 Politique de l'énergie 3.60.04 Energie, industrie et sécurité nucléaire 3.60.05 Energies douces et renouvelables 3.60.08 Efficacité énergétique 3.60.10 Sécurité de l'approvisionnement énergétique 3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage 4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière 6.40 Relations avec les pays tiers	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ITRE Industrie, recherche et énergie		TZAVELA Niki (EFD)
			Rapporteur(e) fictif/fictive
			REUL Herbert (PPE)
			VAN BREMPT Kathleen (S&D)
			HALL Fiona (ALDE)
			JADOT Yannick (Verts/ALE)
			SZYMAŃSKI Konrad (ECR)
			MATIAS Marisa (GUE/NGL)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	AFET Affaires étrangères		SARYUSZ-WOLSKI Jacek (PPE)
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		JORDAN Romana (PPE)
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		SCHMIDT Oile (ALDE)

	REGI Développement régional	KOLARSKA-BOBIŃSKA Lena (PPE)	21/06/2012
Commission européenne	DG de la Commission Energie	Commissaire OETTINGER Günther	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/12/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0885 	Résumé
14/06/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2013	Vote en commission		
08/02/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0035/2013	Résumé
11/03/2013	Débat en plénière		
13/03/2013	Résultat du vote au parlement		
14/03/2013	Décision du Parlement	T7-0088/2013	Résumé
14/03/2013	Résultat du vote au parlement		
14/03/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2103(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/09373

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE491.249	15/06/2012	
Amendements déposés en commission		PE496.406	01/10/2012	
Amendements déposés en commission		PE496.501	01/10/2012	

Avis de la commission	IMCO	PE496.509	06/11/2012	
Avis de la commission	AFET	PE496.346	14/11/2012	
Avis de la commission	REGI	PE496.464	29/11/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0035/2013	08/02/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0088/2013	14/03/2013	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2011)0885 		15/12/2011	Résumé
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	AT_BUNDES RAT	COM(2011)0885	13/04/2012	
Contribution	SE_PARLIAMENT	COM(2011)0885	11/05/2012	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2011)0885	20/06/2012	
Contribution	RO_CHAMBER	COM(2011)0885	07/11/2012	

Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, un avenir avec de l'énergie

2012/2103(INI) - 15/12/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission d'une feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050.

CONTEXTE : l'UE s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2050 dans le cadre des réductions à réaliser collectivement par les pays développés. La Commission a analysé les implications de cet objectif dans sa « [feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050](#) ». La « [feuille de route pour un espace européen unique des transports](#) » a mis l'accent sur la recherche de solutions pour le secteur des transports et sur la création d'un espace européen unique des transports.

Les mesures et les politiques de l'UE pour atteindre les objectifs de 2020 en matière d'énergie et la [stratégie «Énergie 2020»](#) sont ambitieuses : à l'horizon 2020, diminution d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (30% si la situation internationale le permet); diminution de 20% de la consommation énergétique de l'UE par rapport aux projections pour 2020; part de 20% de sources d'énergie renouvelables dans la consommation énergétique de l'UE et de 10% dans les transports.

Ces mesures continueront à porter leurs fruits au-delà de 2020 en contribuant à diminuer les émissions d'environ 40% d'ici à 2050. Toutefois, **cela restera insuffisant** pour réaliser l'objectif de décarbonisation de l'UE pour 2050, qui ne serait atteint que pour moins de la moitié en 2050. Cette situation crée **des incertitudes chez les investisseurs**, les gouvernements et les citoyens. **Il manque aujourd'hui des indications sur la voie à suivre après la stratégie 2020.**

La feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 ne remplace pas les efforts nationaux, régionaux et locaux visant à moderniser l'approvisionnement énergétique, mais elle s'efforce plutôt d'élaborer **un cadre européen à long terme et technologiquement neutre** au sein duquel ces politiques seront plus efficaces. Elle affirme que le fait d'avoir une approche européenne plutôt que des régimes nationaux parallèles augmentera la sécurité et la solidarité et abaissera les coûts en créant un marché pour de nouveaux produits et services. La Commission estime que **les économies potentielles pourraient atteindre 25%** pour certaines parties prenantes s'il existait une approche plus européenne en matière d'utilisation rationnelle des sources d'énergie renouvelables.

CONTENU : dans la présente feuille de route, la Commission **étudie les pistes pouvant mener à la décarbonisation du système énergétique** tout en garantissant la sécurité de l'approvisionnement en énergie et la compétitivité. **Les scénarios présentés** impliquent tous des changements importants en

ce qui concerne, par exemple, les prix du carbone, les technologies et les réseaux. Plusieurs scénarios examinés visent une réduction de 80% des émissions de gaz à effet de serre impliquant une diminution de quelque 85% des émissions de CO₂ du secteur énergétique, y compris en provenance des transports. La Commission a également analysé les scénarios et les points de vue des États membres et des parties prenantes.

La feuille de route montre que la décarbonisation est faisable. Quel que soit le scénario retenu, il se dégage un certain nombre d'options «sans regret» susceptibles de réduire efficacement les émissions d'une manière économiquement viable. De plus, **les coûts de système globaux engendrés par la transformation du système énergétique s'équivalent dans tous les scénarios.** Une approche commune au niveau de l'UE pourrait contribuer à comprimer les coûts.

Selon la Commission, **10 conditions doivent être remplies** pour réaliser ce nouveau système énergétique :

1. **Stratégie «Énergie 2020»** : la priorité immédiate est de **mettre en œuvre intégralement** cette stratégie. Toute la législation en vigueur doit être appliquée, et il y a lieu d'adopter rapidement les propositions actuellement débattues, notamment sur l'efficacité énergétique, les infrastructures, la sécurité et la coopération internationale. La trajectoire qui doit mener à un nouveau système énergétique possède également une **dimension sociale**; la Commission continuera à encourager le dialogue social et la participation des partenaires sociaux dans le souci d'une transition équitable et d'une gestion efficace du changement.
2. **Efficacité énergétique** : celle-ci doit progresser considérablement au sein du système énergétique et dans la société en général. Dès lors qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un programme plus général d'efficacité des ressources, les objectifs pourraient accessoirement être atteints d'une manière plus rapide et plus efficace au regard des coûts.
3. **Sources d'énergie renouvelables** : le développement des sources d'énergie renouvelables mérite une attention particulière. Compte tenu du rythme de leurs progrès, de leur impact sur le marché et de l'évolution rapide de la part qu'ils représentent dans la demande énergétique, une modernisation du cadre stratégique s'impose. L'objectif de 20% d'énergie renouvelable que l'UE s'est fixé a fait la preuve de son efficacité pour favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'UE, et il importe d'étudier en temps utile les options envisageables pour les grandes étapes menant à 2030.
4. **Recherche et innovation** : il est essentiel de renforcer les investissements publics et privés dans la R&D et l'innovation technologique pour accélérer la commercialisation de toutes les solutions à faible intensité carbonique.
5. **Marché intérieur de l'énergie** : l'UE a la volonté d'aboutir à un marché totalement intégré d'ici à 2014. Or, il existe des **lacunes réglementaires et structurelles** auxquelles il faut remédier. Pour développer toutes les potentialités du marché intérieur de l'énergie, alors que le marché de l'énergie accueille de nouveaux investissements et que le bouquet énergétique est en train d'évoluer, il faut des instruments bien conçus agissant au niveau des structures du marché, ainsi que de nouveaux modes de coopération.
6. **Intégration des coûts dans les prix** : les prix de l'énergie devraient mieux intégrer les coûts, notamment ceux des nouveaux investissements à réaliser dans l'ensemble du système énergétique. Moins on tardera à intégrer les coûts dans les prix, plus la transformation sera facile à long terme. Une attention spéciale devrait également être accordée aux **groupes les plus vulnérables**, qui éprouveront des difficultés à faire face à la transformation du système énergétique. Des mesures particulières devraient être définies aux niveaux national et local pour prévenir la pauvreté énergétique.
7. **Nouvelles infrastructures** : un nouveau sens de l'urgence et de la responsabilité collective doit influencer sur le développement des nouvelles infrastructures et capacités de stockage d'énergie dans toute l'Europe et avec les pays voisins.
8. **Sûreté et sécurité** : aucun compromis ne doit être permis en matière de sûreté et de sécurité, que ce soit pour les sources d'énergie nouvelles ou traditionnelles. L'UE doit continuer de renforcer les conditions de sûreté et de sécurité et jouer un rôle moteur dans ce domaine à l'échelon international.
9. **Dimension internationale** : en ce qui concerne les relations internationales dans le domaine de l'énergie, une **approche plus large et plus coordonnée de l'UE** doit devenir la norme. Elle devra notamment redoubler d'effort pour renforcer l'action internationale concernant le climat.
10. **Repères pour les investisseurs** : les États membres et les investisseurs ont besoin de repères concrets. La feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 a déjà établi des objectifs intermédiaires en matière d'émissions de gaz à effet de serre. La prochaine étape consiste à définir un cadre d'action à l'horizon 2030, une échéance raisonnablement prévisible et sur laquelle la plupart des investisseurs actuels braquent leur attention.

La Commission dialoguera avec les autres institutions de l'UE, les États membres et les parties prenantes sur la base de la présente feuille de route. Elle **l'actualisera régulièrement**, en reconsidérant au besoin certains points en fonction des progrès accomplis et de l'évolution observée.

Sur la base de la feuille de route, la Commission continuera de présenter des initiatives, en commençant par des propositions d'une grande portée sur le marché intérieur, les sources d'énergie renouvelables et la sûreté nucléaire dès l'année prochaine.

Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, un avenir avec de l'énergie

2012/2103(INI) - 08/02/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Niki TZAVELA (EFD, EL) sur la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, un avenir avec de l'énergie.

Objectifs de la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 : le rapport souligne l'importance de la politique énergétique de l'Union sur fond de crise économique et financière et le rôle que l'énergie joue dans la stimulation de la croissance et de la compétitivité économique et dans la création d'emplois dans l'Union. La Commission est invitée à **proposer des stratégies pour l'après-2020 et à présenter un cadre d'action pour la politique énergétique de l'Union à l'horizon 2030** comportant des jalons et des objectifs en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, afin de créer un cadre réglementaire et juridique à la fois ambitieux et stable.

Soulignant que la définition d'objectifs en matière d'énergie pour 2050 et la période intermédiaire suppose une **gouvernance paneuropéenne**, les députés proposent l'adoption d'une stratégie qui permettra aux États membres de coopérer dans un esprit de solidarité en vue de la création d'une

Communauté européenne de l'énergie. Ils plaident pour que le cadre d'action pour 2030 soit défini dans un délai approprié pour **assurer la sécurité des investisseurs**.

Principaux éléments d'une stratégie à long terme : le rapport salue les conclusions de la Commission selon lesquelles le déploiement accru des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les infrastructures énergétiques, y compris les réseaux intelligents, sont **les mesures «sans regret»**, en particulier lorsqu'elles sont orientées vers le marché, indépendamment de la voie spécifique choisie pour réaliser un système énergétique décarboné pour 2050. La Commission est invitée à :

- envisager un scénario combinant **«une part élevée d'énergies renouvelables et une haute efficacité énergétique»**, le choix d'une voie à suivre contribuant à accroître la sécurité des investissements;
- intégrer la **production décentralisée** aux futures estimations et à cartographier les obstacles financiers et techniques ainsi qu'en matière d'infrastructures qui freinent la croissance de la production décentralisée dans les États membres.

Efficacité énergétique : soulignant que la politique d'efficacité énergétique à long terme de l'Union devrait avoir pour élément central la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, le rapport invite les États membres à adopter des **stratégies ambitieuses de rénovation des bâtiments à long terme**, comme l'exige la [directive relative à l'efficacité énergétique](#). Il faudrait considérablement augmenter le taux actuel de rénovation des bâtiments et la qualité des rénovations afin de permettre à l'Union européenne de réduire fortement la consommation énergétique des bâtiments existants de **80%** par rapport aux niveaux de 2010, d'ici à 2050.

Le rapport demande également qu'une plus grande attention soit accordée aux **secteurs du chauffage et du refroidissement**, notant que ce secteur représente actuellement près de 45% de la consommation énergétique finale en Europe.

Énergies renouvelables : les députés estiment qu'une **approche plus européenne** à l'égard de la politique en matière d'énergies renouvelables est essentielle à moyen et à long terme et soulignent l'importance de cadres réglementaires stables afin de stimuler les investissements. Ils encouragent les États membres et leurs régions à **améliorer la coopération** en exploitant davantage les mécanismes définis dans la directive sur les énergies renouvelables. La Commission est invitée à présenter **une proposition sur les moyens d'améliorer l'efficacité du déploiement des sources d'énergie renouvelables** dans l'Union européenne et ses régions en œuvrant pour établir un système d'incitations communes à l'échelle de l'Union.

Infrastructures : les projets liés aux infrastructures énergétiques se caractérisent par un investissement initial considérable et une durée de vie opérationnelle de 20 à 60 ans. **L'environnement actuel du marché étant extrêmement imprévisible**, les députés demandent de promouvoir de nouvelles stratégies et des instruments innovants afin d'encourager les investissements dans les infrastructures.

Dès lors que l'Union européenne poursuit les objectifs de sécurité et d'indépendance énergétique, les députés préconisent de se tourner vers **un modèle d'interdépendance énergétique entre les États membres** en assurant l'achèvement rapide du marché intérieur de l'énergie de l'Union et des infrastructures intelligentes et du super-réseau de l'Union reliant le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest, afin d'utiliser au mieux les avantages comparatifs de chaque État membre.

Rôle des sources d'énergie particulières : reconnaissant que tous les types de technologies à faible intensité de carbone, y compris l'énergie nucléaire, seront nécessaires pour réaliser l'objectif de décarbonisation du système énergétique de l'Union, les députés sont d'avis que **le gaz naturel** jouera un rôle important à court ou moyen terme dans la transformation du système énergétique. Ils constatent également que **le captage et le stockage du dioxyde de carbone (CSC)** pourraient jouer un rôle en vue de la décarbonisation d'ici à 2050 et soulignent l'importance de l'intervention politique pour faire la démonstration des technologies de CSC et garantir leur **déploiement précoce** en Europe dès 2020.

Dimension sociale : soulignant que l'énergie devrait être abordable pour tous, le rapport invite la Commission et les États membres, ainsi que les autorités locales et les organes sociaux compétents, à travailler ensemble sur des solutions adaptées permettant de faire face à des problèmes tels que la **précarité énergétique** en matière d'électricité et de chauffage, en mettant un accent particulier sur les ménages vulnérables à faible revenu.

Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, un avenir avec de l'énergie

2012/2103(INI) - 14/03/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 377 voix pour, 195 contre et 37 abstentions, une résolution sur la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, un avenir avec de l'énergie.

Objectifs de la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 : la résolution souligne l'importance de la politique énergétique de l'Union sur fond de crise économique et financière et le rôle que l'énergie joue dans la stimulation de la croissance et de la compétitivité économique et dans la création d'emplois dans l'Union. La Commission est invitée à **proposer des stratégies pour l'après-2020 et à présenter un cadre d'action pour la politique énergétique de l'Union à l'horizon 2030** comportant des jalons et des objectifs en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, afin de créer un cadre réglementaire et juridique à la fois ambitieux et stable.

Soulignant que la définition d'objectifs en matière d'énergie pour 2050 et la période intermédiaire suppose une **gouvernance paneuropéenne**, le Parlement propose l'adoption d'une stratégie qui permettra aux États membres de coopérer dans un esprit de solidarité en vue de la création d'une **Communauté européenne de l'énergie**. Il plaide pour que le cadre d'action pour 2030 soit défini dans un délai approprié pour **assurer la sécurité des investisseurs**.

Principaux éléments d'une stratégie à long terme : la résolution salue les conclusions de la Commission selon lesquelles le déploiement accru des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les infrastructures énergétiques, y compris les réseaux intelligents, sont **les mesures «sans regret»**, en particulier lorsqu'elles sont orientées vers le marché, indépendamment de la voie spécifique choisie pour réaliser un système énergétique décarboné pour 2050. La Commission est invitée à :

- envisager un scénario combinant «**une part élevée d'énergies renouvelables et une haute efficacité énergétique**», le choix d'une voie à suivre contribuant à accroître la sécurité des investissements;
- intégrer la **production décentralisée** aux futures estimations et à cartographier les obstacles financiers et techniques ainsi qu'en matière d'infrastructures qui freinent la croissance de la production décentralisée dans les États membres.

Efficacité énergétique : le Parlement encourage les États membres à intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif d'augmentation de l'efficacité énergétique de 20%, qui n'est pas en bonne voie actuellement.

Soulignant que la politique d'efficacité énergétique à long terme de l'Union devrait avoir pour élément central la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, la résolution invite les États membres à adopter des **stratégies ambitieuses de rénovation des bâtiments à long terme**, comme l'exige la [directive relative à l'efficacité énergétique](#). Il faudrait considérablement augmenter le taux actuel de rénovation des bâtiments et la qualité des rénovations afin de permettre à l'Union européenne de réduire fortement la consommation énergétique des bâtiments existants de **80%** par rapport aux niveaux de 2010, d'ici à 2050.

Le Parlement demande également à l'Union d'envisager **l'intégration complète du secteur du chauffage et du refroidissement dans la transformation du système énergétique**, notant que ce secteur représente actuellement près de 45% de la consommation énergétique finale en Europe.

Énergies renouvelables : les députés estiment qu'une **approche plus européenne** à l'égard de la politique en matière d'énergies renouvelables est essentielle à moyen et à long terme et insistent sur l'importance de cadres réglementaires stables afin de stimuler les investissements. Ils soulignent que, pour de nombreuses sources d'énergie renouvelables, il est pour l'heure impossible de garantir un approvisionnement énergétique stable avec la technologie actuelle, ce qui exige de préserver les sources d'énergie conventionnelles disponibles. La Commission est invitée à présenter une **analyse des possibilités de développement durable des énergies renouvelables** ainsi qu'une **proposition sur les moyens d'améliorer l'efficacité du déploiement des sources d'énergie renouvelables** en établissant un système d'incitations communes à l'échelle de l'Union.

Infrastructures : les projets liés aux infrastructures énergétiques se caractérisent par un investissement initial considérable et une durée de vie opérationnelle de 20 à 60 ans. **L'environnement actuel du marché étant extrêmement imprévisible**, les députés demandent de promouvoir de nouvelles stratégies et des instruments innovants afin d'encourager les investissements dans les infrastructures.

Dès lors que l'Union européenne poursuit les objectifs de sécurité et d'indépendance énergétique, le Parlement préconise de se tourner vers **un modèle d'interdépendance énergétique entre les États membres** en assurant l'achèvement rapide du marché intérieur de l'énergie de l'Union et des infrastructures intelligentes et du super-réseau de l'Union reliant le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest, afin d'utiliser au mieux les avantages comparatifs de chaque État membre.

Rôle des sources d'énergie particulières : reconnaissant que tous les types de technologies à faible intensité de carbone, y compris l'énergie nucléaire, seront nécessaires pour réaliser l'objectif de décarbonisation du système énergétique de l'Union, le Parlement est d'avis que **le gaz naturel** jouera un rôle important à court ou moyen terme dans la transformation du système énergétique. Il envisage la possibilité d'un rôle plus important pour le gaz, notamment dans le cas où les technologies de captage et stockage du carbone deviendraient plus largement disponibles. Il souligne l'importance du financement public pour faire la démonstration des technologies de **captage et de stockage du dioxyde de carbone (CSC)** et garantir leur **déploiement précoce** en Europe dès 2020.

Dimension sociale : rappelant que l'énergie devrait être abordable pour tous, le Parlement invite la Commission et les États membres, ainsi que les autorités locales et les organes sociaux compétents, à travailler ensemble sur des solutions adaptées permettant de faire face à des problèmes tels que la **précarité énergétique** en matière d'électricité et de chauffage, en mettant un accent particulier sur les ménages vulnérables à faible revenu.

Région arctique : les députés relèvent l'importance d'une **vaste coopération** dans la région arctique, en particulier entre les pays de la sphère euro-atlantique, notamment un accord sur un régime spécial. La Commission est invitée à présenter une évaluation globale des avantages et des risques que présente l'intervention de l'Union dans l'Arctique, y compris une analyse des risques environnementaux, ces régions étant très fragiles et indispensables, notamment le Haut-Arctique.